

LA LETTRE DU



Bulletin d'information de la CLE sur la gestion et la qualité de l'eau

ÉDITO

La politique de l'eau : une obligation de résultats

Le Grenelle de l'environnement a été un grand moment pour une prise de conscience accentuée des enjeux environnementaux de toute la population.

Pendant plusieurs années, les acteurs de l'eau ont largement débattu des nouveaux aspects de la politique de l'eau qui figurent dans la nouvelle loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

Celle-ci fixe désormais le cadre de notre action conformément aux orientations de la directive sur l'eau prise au niveau européen.

A un niveau plus local, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne et notre SAGE, qui a été approuvé le 19 juillet 2004, doivent être adaptés.

Le changement fondamental qui résulte de ces textes est que nous avons désormais une obligation de résultat pour 2015, 2021 ou 2027 selon les masses d'eau du territoire.

Il faut donc agir dès maintenant et collectivement pour réduire le risque de contentieux européen.

Pour que le territoire avance, la lettre du SAGE sera désormais plus opérationnelle pour informer, expliquer, aider les maîtres d'ouvrage locaux et autres acteurs de l'eau. Elle comportera un thème central largement développé comme c'est le cas pour celle-ci avec la réduction des produits phytosanitaires.

*La préparation du Contrat Régional de Bassin Versant, qui sera signé très prochainement, et celle du Contrat Territorial avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, qui est en cours, est une opportunité à saisir en mettant en œuvre des plans de désherbage communaux, par exemple. **Mais l'action n'a de valeur que si elle peut donner des résultats mesurables ce qui est possible en agissant tous ensemble.***

Ces résultats seront mesurés grâce à l'Observatoire de l'Eau du bassin de la baie de Bourgneuf qui a mis en place en 2007 un suivi de plus de 120 molécules dans le Falleron, suivi qui sera complété en 2008 par ceux de l'étier de Sallertaine et du Canal de Haute Perche.

Action et évaluation doivent désormais être nos maîtres-mots...

Jacques Oudin, président de la Commission locale de l'eau

SOMMAIRE

Le SAGE appliqué - P 2-3

DOSSIER HALTE AUX PHYTOS !

Témoignages d'une commune engagée

L'Observatoire observé - P 4

Mémo SAGE - P 4

LES PARTENAIRES DU SAGE**Les communes et communauté de communes du bassin versant et**

PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Produits phytosanitaires et pesticides, deux mots qui ont la même définition : pesticide est le mot communément employé pour parler des produits phytosanitaires. Fongicides, herbicides et autres pesticides sont des produits chimiques destinés à détruire. Les végétaux indésirables. Pour être vendus sur le marché, ils doivent obtenir une autorisation.

L'ABUS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES EST DANGEREUX...

... POUR LA SANTÉ

Les effets des produits phytosanitaires sur la santé peuvent être potentiellement graves. L'absence de précautions ou de protections pour les agents applicateurs mais aussi pour le voisinage peut être source d'effets indésirables.

Ces derniers sont désormais reconnus : irritations cutanées, maux de tête, brûlures, nausées et dans certains cas, cancers, maladies neurologiques, malformation fœtales, stérilité... Selon une étude épidémiologique, dans 100% des cas, les personnes utilisant des produits sans protection souffrent d'irritations, de brûlures et/ou de maux de tête.

... POUR L'ENVIRONNEMENT

Les pesticides ont des effets néfastes sur la faune aquatique. A forte dose dans le cas de déversement accidentel, ils peuvent provoquer la mort des poissons. Leur présence chronique, à faible dose, engendre une baisse de la fécondité, des transformations morphologiques chez certains organismes aquatiques. Certains pesticides peuvent se retrouver dans les graisses animales et donc contaminer les différents maillons de la chaîne alimentaire.

... POUR L'ÉCONOMIE

L'abus de produits phytosanitaires peut menacer certaines activités de pêches, conchyliques ou aquacoles. Les huîtres en l'occurrence, filtres à pollution naturels, font un excellent indicateur de la qualité des eaux.

... POUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Quand l'eau brute dépasse un certain taux de concentration, elle nécessite un traitement spécifique. La ressource en eau potable quand elle est trop contaminée, ne peut plus être utilisée pour faire de l'eau potable. Son traitement génère un coût de production qui se répercute sur son prix.

Le sage appliqué

DOSSIER

HALTE AUX PHYTOS !

La problématique des produits phytosanitaires sur la qualité des eaux.



Particuliers, agriculteurs, entreprises, collectivités, tous ces acteurs utilisent des produits phytosanitaires.

Un usage qui n'est pas sans conséquence sur la qualité des milieux et des eaux, mais aussi sur notre santé. Il est donc très important de faire évoluer les pratiques pour réduire le transfert de ces produits chimiques dans le milieu naturel. Certaines communes du Marais breton se sont engagées dans des plans de désherbage. Une action mise en place et soutenue par la Cellule régionale d'Etude de la pollution des produits phytosanitaires.

Depuis de nombreuses années, les pollutions agricoles et non agricoles dégradent la qualité des eaux des rivières et des cours d'eau des Pays de la Loire. La teneur en produits phytosanitaires y est très élevée, parfois très supérieures aux normes en vigueur. Les molécules retrouvées sont principalement des herbicides. Une situation préoccupante qui nécessite d'agir rapidement.

Agriculteurs, collectivités, administrations, entreprises (SNCF) et particuliers, tous les usagers sont concernés. Face à ce constat, ils doivent être informés et responsabilisés. Dans la Région, quatre chiffres suffisent à expliquer ce partage de responsabilité : 3000 tonnes de substances par an sont utilisées par le monde agricole et seulement 50 par les collectivités locales, mais le taux de transfert sur les parcelles agricoles est de moins de 1%, alors que sur les surfaces traitées par les communes, il est de 30%. Ces acteurs utilisent moins de produits mais traitent des zones

à haut risque. Afin que cette situation s'améliore, les usagers doivent agir de concert pour diminuer la consommation des produits phytosanitaires. Pour Christelle Corre, chargée de mission des plans de désherbage à la Cellule Régionale d'Etude de la Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires, la CREPEPP, les enjeux sont de taille : « **Il en va de la santé de l'économie, de l'environnement comme de la santé des populations.** » Elle précise que « **la toxicité des produits concerne autant celui qui applique que celui qui se trouve à proximité de la zone traitée.** »

le chiffre

75

La Vendée est le département le plus avancé en terme d'engagement et de réduction des produits phytosanitaires avec 75 communes impliquées.

Sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf, la molécule la plus fréquemment détectée est le glyphosate (et son produit de dégradation l'AMPA), un désherbant à usage agricole et non agricole. « **La réglementation est de plus en plus contraignante. La seule solution durable est de réduire l'usage des pesticides, de ne plus en utiliser du tout sur les zones à risque** », prévient Christelle Corre.

Dans le secteur agricole, il existe des outils méthodologiques qui permettent d'identifier et de diagnostiquer les zones à risque à l'échelle de l'exploitation. L'outil « **Phytomieux** » informe les agriculteurs et propose des formations sur le terrain. **Objectif : modifier les pratiques d'entretiens des parcelles, aménager des bandes enherbées et créer des talus pour éviter les transferts et protéger les cours d'eau.**

Concernant les collectivités locales, la CREPEPP incite ces dernières à limiter le recours aux pesticides. Elle aide les services techniques des communes à développer des techniques alternatives pour faire évoluer les pratiques d'entretien : « **En 2002, nous avons mis en place une méthode de désherbage avec un cahier des charges très précis. Plusieurs communes pilotes se sont lancées dans la démarche. Le Plan repose sur la réduction, voire la suppression des produits phytosanitaires sur les zones à risque. L'objectif : atteindre si possible le « Zéro phyto » en 5 ans. Cependant chacune va à son rythme. Certaines sont près du but. Il reste quelques bastions comme les terrains de football et les cimetières où des améliorations restent à apporter** », indique Christelle Corre. Vendée eau s'est engagé dans une démarche de réduction des pesticides dès 1999. La méthode de la CREPEPP initiée en 2002 dans des villes pilotes est diffusée depuis 2006 dans l'ensemble de la Région.

Aujourd'hui, toutes les collectivités sont informées et susceptibles de s'emparer de la démarche. Quant à l'évaluation des plans de désherbage : « **On sait assurément que si l'on met moins de produits phytosanitaires, on en trouve moins. Mais, l'engagement doit être collectif, agriculteurs, particuliers, entreprises et collectivités. C'est la seule solution pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau !** » ■

Retour d'expérience

Témoignage de
Didier Mandelli
Maire de
Le Poiré sur Vie



LE POIRÉ SUR VIE :
COMMUNE
PILOTE EXEMPLAIRE

Le Poiré sur Vie est située au cœur du bocage vendéen entre le Marais breton et le Haut bocage en Vendée. C'est l'une des plus grandes communes du département en terme de superficie avec près de 7200 hectares pour 7295 hab. En 2001, le conseil municipal nouvellement élu s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la gestion de l'environnement. Son objectif : intégrer de façon durable les préoccupations liées à l'avenir de son territoire et plus globalement au bien être des générations futures et de la planète. Pour cette équipe municipale, l'engagement comme commune pilote dans un plan de désherbage coulait de source. Didier Mandelli, le Maire de la commune explique :

Pourquoi avoir engagé la commune dans cette expérience ?

● **D.M.** : En tant qu' élu, je considère comme une nécessité absolue de répondre à ces enjeux qui correspondent aussi à une attente de la population. C'est pour cette raison que, aussi paradoxal que cela paraisse, il n'y a pas de fonction d' élu à l'environnement au sein du conseil. Cette fonction est portée au plus haut niveau par le maire avec le secrétaire général afin d'assurer une prise en compte transversale, par tous les services et une bonne compréhension par tous les agents de ses préoccupations.

Quel type d'actions avez-vous mis en œuvre ?

● **D.M.** : Dès 2001, nous avons mis en place le ramassage et le tri du papier dans tous les bureaux administratifs et les écoles publiques. Progressivement, nous changeons le parc automobile pour acquérir des véhicules électriques. Nous avons créé des pistes cyclables, installé des abribus pour que les cars scolaires du milieu rural prennent aussi les enfants du centre-ville afin de limiter

la circulation automobile et éviter les embouteillages à l'entrée des écoles. Nous imposons aux promoteurs qui veulent construire des lotissements sur notre territoire l'intégration de critères de Haute Qualité Environnementale.

Quelles sont les actions mises en œuvre dans le cadre du plan de désherbage ?

● **D.M.** : Avec l'appui de la CREPEPP et de l'Agence de l'eau, nous avons essayé différentes techniques alternatives au traitement comme le désherbage au gaz ou à la vapeur, le paillage minéral ou organique pour éviter les repousses et limiter l'utilisation des pesticides. L'objectif de la mairie est le « Zéro phyto » sur les zones imperméables dès l'année prochaine.



Les trottoirs sablés très consommateurs de produits phytosanitaires ont été couverts d'un revêtement en bitume plus propre. ▶▶▶

POUR EN SAVOIR PLUS

Les principaux objectifs de la CREPEPP sont de :

- renforcer la connaissance régionale en matière de pollution des eaux par les pesticides,
- identifier les territoires les plus sensibles,
- développer et accompagner les opérations visant à restaurer la qualité de l'eau tout en sensibilisant l'ensemble des acteurs aux problèmes de pollution par les pesticides (qu'il s'agisse d'usages agricoles ou non agricoles).

Au premier semestre 2008, une nouvelle plaquette de sensibilisation sera distribuée.

Son contenu : rappel de la réglementation, conseils d'utilisation des produits, de protection des individus, des milieux et du réseau.



La CREPEPP distribue des plaquettes sur demande, pour plus d'information, contactez Christelle Corre au 06 85 65 24 23.



Certaines zones ne sont plus tondues pour laisser les cheminements se dessiner naturellement par le passage des piétons.

Comment les habitants ont-ils réagi ?

● **D.M.** : Pour la population, c'est assez positif. Elle a bien compris la gestion différenciée des espaces. La démarche a même l'avantage d'influer sur les comportements individuels. Nous savons tous désormais que nous n'avons pas d'autre choix que celui-là.

Les terrains de foot sont fortement sujets aux traitements et peuvent se situer dans des zones à risque. Vous avez opté pour le synthétique. Quel en est le résultat ?

● **D.M.** : Nous avons en effet transformé le terrain stabilisé en terrain synthétique. Les granulats de caoutchouc utilisés pour le gazon sont issus de pneus recyclés. Les usagers sont finalement très contents. Il présente l'avantage d'être utilisable par tous les temps. Il ne nécessite bien entendu ni engrais, ni arrosage, ni entretien, ni traçage. En outre, ces terrains répondent à des normes techniques sévères afin de pouvoir bénéficier d'une homologation de la Fédération française de football.

Qu'est-ce que le plan de désherbage vous a appris ?

● **D.M.** : En terme de diagnostic, nous n'avons pas été étonnés. Notre territoire possède un relief accidenté avec des

zones de plateaux compliquées. Les agents voyaient bien sur le terrain quels pouvaient être les risques.

La démarche est intéressante parce qu'elle donne un cadre et offre la possibilité d'innover. Tous les agents des espaces verts ont été impliqués. C'est finalement très valorisant et gratifiant pour eux de pouvoir participer à la mise en œuvre d'une démarche innovante, de pouvoir remettre en cause des pratiques. Cela donne plus de sens à leur travail. En terme de coût, ce n'est pas plus coûteux car les équipes s'organisent différemment. Elles passent plus de temps sur certains espaces et moins sur d'autres. C'est à portée de toutes les communes à condition que les élus s'engagent et impliquent le personnel. ■

« C'est à portée de toutes les communes à condition que les élus s'engagent et impliquent le personnel »

RÉGLEMENTATION

UN ARRÊTÉ PROPRE À LA LOIRE-ATLANTIQUE

L'Arrêté préfectoral de Loire-Atlantique étend l'Arrêté national qui interdit de traiter à moins de 5 mètres des points d'eau et cours d'eau. Cet arrêté départemental élargit l'interdiction de traitement aux fossés, caniveaux, avaloirs d'eau de pluie et bouches d'égout, puits et forages, aux zones inondables. Depuis septembre 2006, il est ainsi interdit de traiter à moins d'un mètre de ces zones à risque.

Décembre 2007

Contrat Régional de Bassin Versant : Décision du Conseil Régional

Décembre 2007

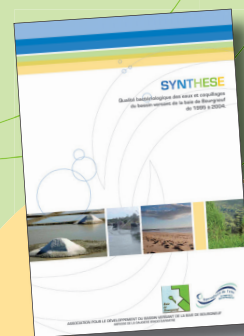
Un premier projet de Contrat Territorial avec l'Agence de l'eau sera étudié par le Comité de Pilotage le 17 décembre, affinement et signature au premier semestre 2008.

Avril 2008

Mise à disposition du tableau de bord de Suivi du SAGE 2006.

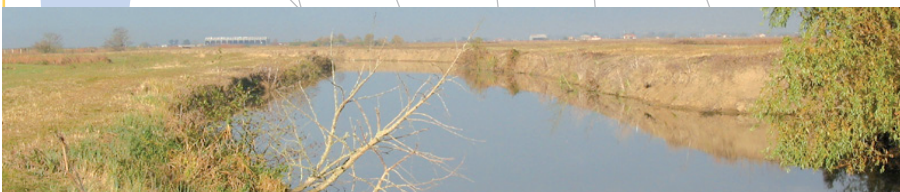
ET BIENTÔT...

LA PARUTION DU RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE OBSERVÉ
Bilan 1994-2004 - 10 années de suivi : une aventure à lire en janvier prochain.



L'observatoire observé

LE FALLERON : SOUS SURVEILLANCE RAPPROCHÉE



L'étier du Falleron, cours d'eau phare du bassin versant fait l'objet de la mise en place d'un dispositif de suivi des pesticides à l'aval de Machecoul autour des enjeux spécifiques soulignés par la CLE :

- l'existence de la nappe affleurante utilisée pour la **production d'eau potable**,
- l'**impact du maraîchage** sur la qualité des eaux,
- les **usages de produits phytosanitaires** par les particuliers dans l'agglomération de Machecoul.

Ce réseau de suivi sera étendu en 2008 à l'Étier de Sallertaine et au Canal de la Haute Perche, dans le cadre de la mise en œuvre de plans de désherbage sur les communes d'Arthon en Retz, de Chauvé, de Pornic, de Challans et de La Garnache. Ces suivis réguliers permettent de mesurer les écarts et de mieux évaluer les actions mise en œuvre et celles à engager pour atteindre les objectifs de qualité fixés dans le SAGE. ■

COMITÉ DE RÉDACTION

Jacques Oudin
Bénédict Rolland
Hervé Ponthieux

CONCEPTION - RÉDACTION

Laurence Ramolino
Gwenaëlle Brument

GRAPHISME

Florence Le Rolland - REGARD sur

JOURNAL IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ



POUR NOUS CONTACTER

Animateur du SAGE :

Hervé Ponthieux

Animateur de l'Observatoire :

Sébastien Chaigneau

Tél. 02 51 39 55 62

adbvbb@marais-breton-bale-bourgneuf.com